

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **3 avril 2018** à 19 heures 30 à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :   Monsieur Marco Julien, conseiller no 1  
                          Monsieur René Bergeron, conseiller no 2  
                          Monsieur Bertrand Le Grand, conseiller no 3  
                          Monsieur Gaston L'Heureux, conseiller no 4  
                          Monsieur Fernand Brousseau, conseiller no 5  
                          Monsieur Jean-François Messier, conseiller no 6

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Dix (10) personnes sont présentes.

Les membres du conseil reconnaissent avoir obtenu la documentation nécessaire à la prise de décision au moins 72 heures avant l'heure fixée pour la tenue de la séance (art. 148, C.M.).

## **1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **RÉSOLUTION 2018-04-48**

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2018
5. Rapport des comités de travail
6. Présentation et adoption des comptes payés de mars 2018
7. Assurances – dépôt d'un document
8. Lotbinière à vélo (résolution)
9. Semaine des municipalités – Le peuple de Lotbinière
10. Lettre d'appui – Maison des Jeunes
11. Campagne Découvrir Lotbinière
12. Demande de soutien – Aide alimentaire Lotbinière
13. Sollicitation d'un don – Mouvement Scout 142<sup>e</sup> groupe de Laurier-Station
14. Demande d'appui – Accaparement et financiarisation des terres agricoles
15. Demande de soutien financier de la Société d'agriculture – Fête du Canada
16. Renouvellement adhésion 2018 – Patrimoine et histoire
17. Demande au PIQM (MADA)
18. Demande au FDT
19. Annulation des comptes à recevoir de moins de 2 \$ et des créances irrécupérables
20. Autorisation de signature du contrat de travail de l'aide-inspecteur
21. Autorisation de signature du contrat de travail modifié de la coordonnatrice administrative
22. Mandat pour un architecte pour la toilette adaptée et l'équipement d'entrée au centre communautaire (rampe ou ascenseur)
23. Appel d'offre pour la toilette adaptée
24. Comité de liaison – offre de services/contrat

25. Adhésion à l'ATPA pour l'inspecteur municipal
26. Modification de l'adresse du greffe et du chef-lieu de la Cour municipale
27. Procédure de signification d'un constat
28. Autorisation pour la directrice générale – Congrès de l'ADMQ
29. Recommandations du CCU
30. Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le règlement 06-2007 afin de modifier la désignation du fonctionnaire désigné
31. Nomination de la responsable de l'émission des permis et des certificats
32. Achat des pancartes pour les entrées du village
33. Travaux pour la réparation d'une portion du rang Pierriche ouest (appel d'offres ou régie interne)
34. Travaux sur le petit 5<sup>e</sup> rang
35. Résolution pour la reddition de compte – PAERRL
36. Pré-inscription de l'inspecteur municipal à la qualification sur le traitement des eaux usées
37. Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant la prévention des incendies
38. Rapatriement du comité des activités et création d'un poste de surplus affecté
39. Bibliothèque – achat d'une imprimante laser et d'un lecteur optique
40. Divers
41. Période de questions
42. Levée de l'assemblée

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018**

#### **RÉSOLUTION 2018-04-49**

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 avec dispense de lecture.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 MARS 2018**

#### **RÉSOLUTION 2018-04-50**

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2018 avec dispense de lecture.

### **5. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL**

Monsieur Le Grand mentionne qu'il y a un sondage en ligne à compléter pour la bibliothèque afin de connaître les intérêts et les besoins de la population face à la bibliothèque. Celui-ci sera également disponible en format papier.

### **6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2018**

#### **RÉSOLUTION 2018-04-51**

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés de mars 2018 mentionnés au tableau suivant.

<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>FOURNISSEUR</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
CPF1800075	VIDÉOTRON S.E.N.C.	ACCÈS TÉLÉPHONIQUE	33,04\$
CPF1800076	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE	193,84\$
CPF1800077	HYDRO-QUÉBEC (POMPAGE)	STATION POMPAGE	89,31\$
CPF1800078	HYDRO-QUÉBEC	BUREAU MUNICIPAL	1 515,29\$
CPF1800079	HYDRO-QUÉBEC (RTE BARON)	SITE DE TRAITEMENT	862,54\$

CPF1800080	HYDRO-QUÉBEC	GARAGE, CHALET LOISIRS	1 586,01\$
CPF1800081	HYDRO-QUÉBEC	LOYERS	204,95\$
CPF1800082	HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	864,00\$
CPF1800083	HYDRO-QUÉBEC	FOURNAISE C.C.	809,01\$
CPF1800084	PHILIPPE GOSSELIN& ASS.L	MAZOUT NO 2	610,48\$
CPF1800085	PHILIPPE GOSSELIN& ASS.L	MAZOUT NO 2	732,06\$
CPF1800086	PHILIPPE GOSSELIN& ASS.L	MAZOUT NO 2	442,51\$
CPF1800087	IMPRESSIONNE MOI	IMPRESSION ISSOUDUNOIS	130,61\$
CPF1800088	RECYCLAV INC	GROS REBUTS AVRIL-JUIN	431,16\$
CPF1800089	PRODUITS RGL ENR	CIRE, DÉCAPANT À PLANCHER	343,50\$
CPF1800090	QUINCAILLERIE MAURICE HA	ASPHALTE FROIDE	639,30\$
CPF1800091	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSES EAUX USÉES	100,03\$
CPF1800092	ROGER GRENIER INC	POUR BALAYEUSE	10,26\$
CPF1800093	RENAUD-BRAY	LIVRES	72,29\$
CPF1800094	SERVICE INCENDIE EN COMM	QUOTE-PART	3 649,94\$
CPF1800095	SERVICE VIDANGES COMMUN	QUOTE-PART	1 421,47\$
CPF1800096	SERVICE DE RÉCUPÉRATION	QUOTE-PART	1 252,07\$
CPF1800097	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ADMIN GÉNÉRALE	5 509,44\$
CPF1800098	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ÉVALUATION	2 058,31\$
CPF1800099	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	1 962,43\$
CPF1800100	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART DÉVELOPPEMENT	3 901,02\$
CPF1800101	FERME ROGER LAMBERT	CONTRAT DÉNEIGEMENT	18 012,75\$
CPF1800102	SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE A	03600 70284 58403 2	606,64\$
CPF1800103	ADT CANADA	SYSTÈME ALARME	49,32\$
CPF1800104	FINANCIÈRE MANUVIE	ASSURANCES COLLECTIVES	752,65\$
CPF1800105	SERVICES DE CARTES DESJA	AVIS DE MUTATION	4,00\$
CPF1800106	SERVICES DE CARTES DESJA	RUBANS COTON	16,05\$
CPF1800107	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE ET DIESEL	116,20\$
CPF1800108	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	82,31\$
CPF1800109	ADT CANADA	SYSTÈME ALARME	49,32\$
CPF1800110	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	262,14\$
CPF1800111	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE, SANS-FIL	103,90\$
CPF1800112	REGROUPEMENT DES JEUNES	ANIMATION FÉVRIER 2018	1 203,60\$
CPF1800113	LUCIE BEAUDOIN	POSTE ISSOUDUNOIS	67,47\$
CPF1800114	LUCIE BEAUDOIN	ENVOI RECOMMANDÉ TX IMPAYÉE	34,49\$
CPF1800115	PHILIPPE GOSSELIN& ASS.L	MAZOUT NO 2	1 188,84\$
CPF1800116	ROGER GRENIER INC	CLÉS	22,46\$
CPF1800117	ROGER GRENIER INC	RÉPARER TABLE SOCCER	4,24\$
CPF1800118	CRSBP RÉGIONS DE LA C.N.	CODE À BARRES, AUTOCOLLANT	63,24\$
CPF1800119	GROUPE G CASTONGUAY	LUMINAIRES (3)	1 828,99\$
CPF1800120	COMBEQ	ADHÉSION ANNUELLE 2018	431,16\$
CPF1800121		REMB. TX PAYÉES EN TROP	372,21\$
CPF1800122		REMB INT DROIT MUTATION	133,71\$
		<b>SOUS-TOTAL DÉPENSES:</b>	<b>54 830,56\$</b>
		<b>RÉMUNÉRATION:</b>	<b>8 798,16\$</b>
		<b>TOTAL DÉPENSES:</b>	<b>63 628,72\$</b>

## **7. ASSURANCES – DÉPÔT D'UN DOCUMENT**

À la demande de l'assureur, la directrice générale dépose un document intitulé *Les municipalités membres de la MMQ bénéficient maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire*. Le Conseil en prend acte.

## **8. AUTORISATION DE PASSAGE– RANDONNÉE LOTBINIÈRE À VÉLO**

### **RÉSOLUTION 2018-04-52**

ATTENDU QUE l'édition 2017 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant près de 300 cyclistes et environ 100 bénévoles ;

ATTENDU QU'une vingtaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et à la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo en 2017 ;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2018 ;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité d'Issoudun le 23 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité d'Issoudun le 23 septembre 2018.

## **9. SEMAINE DES MUNICIPALITÉS – LE PEUPLE DE LOTBINIÈRE**

### **RÉSOLUTION 2018-04-53**

ATTENDU QUE Le Peuple Lotbinière propose à la municipalité de préparer une page publicitaire dans le cadre de la Semaine des municipalités;

ATTENDU QUE le coût est de 987 \$ pour une pleine page ou de 555 \$ pour une demi-page en couleur;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents de faire paraître une page publicitaire dans le journal Le Peuple Lotbinière dans le cadre de la Semaine des municipalités à la condition qu'il y ait suffisamment de commanditaires pour que la Municipalité ne débourse pas pour cette publicité.

## **10. LETTRE D'APPUI – MAISON DES JEUNES**

### **RÉSOLUTION 2018-04-54**

ATTENDU QUE La Maison des Jeunes sollicite un appui de la part de la municipalité auprès du CISSS Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE la responsable de la Maison des jeunes propose un modèle pour la lettre d'appui;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'envoyer la lettre d'appui à monsieur Paré, p-dg du CISSS de Chaudière-Appalaches tel que demandé par la Maison des jeunes d'Issoudun.

## **11. CAMPAGNE DÉCOUVRIR LOTBINIÈRE**

### **RÉSOLUTION 2018-04-55**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière prépare une campagne de promotion de la région;

ATTENDU QUE cette campagne est offerte aux municipalités de la MRC en contrepartie d'une contribution financière selon les options du plan de partenariat;

ATTENDU QUE la municipalité a offert aux promoteurs immobiliers de la municipalité une participation conjointe;

ATTENDU QUE la municipalité peut choisir son option de visibilité selon le montant investit;

ATTENDU QU'aucun promoteur immobilier n'a manifesté d'intérêt;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier de participer avec la formule bronze à 250\$ pour la promotion 2018.

POUR : 1

CONTRE : 5

**PROPOSITION REJETÉE**

### **RÉSOLUTION 2018-04-56**

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand d'attendre une prochaine année pour participer.

POUR : 5

CONTRE : 1

Il est résolu d'attendre une prochaine année pour participer à la promotion Découvrir Lotbinière.

## **12. DEMANDE DE SOUTIEN – AIDE ALIMENTAIRE LOTBINIÈRE**

### **RÉSOLUTION 2018-04-57**

ATTENDU QU'Aide Alimentaire Lotbinière se joint au Chœur des Hommes et au Timononk Jazz Band pour l'organisation d'un concert bénéfice;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande de soutien financier pour cet évènement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de donner 50 \$ à titre de soutien à Aide Alimentaire Lotbinière en réservant un espace sur le programme de la soirée.

### **13. SOLLICITATION D'UN DON – MOUVEMENT SCOUT 142<sup>E</sup> GROUPE DE LAURIER-STATION**

#### **RÉSOLUTION 2018-04-58**

ATTENDU QUE le mouvement Scout du 142<sup>e</sup> groupe de Laurier-Station est un organisme à but non lucratif;

ATTENDU QUE le mouvement Scout sollicite un don;

ATTENDU QUE le conseil municipal contribue lorsque des enfants d'Issoudun y participe;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de 50\$ au Mouvement Scout de Laurier-Station après vérification par la directrice générale de la présence d'enfants d'Issoudun.

### **14. DEMANDE D'APPUI – ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES**

#### **RÉSOLUTION 2018-04-59**

ATTENDU la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de PANGEA terres agricoles;

ATTENDU QUE l'acquisition de terres par PANGEA dans la région de Montmagny ainsi que dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles;

ATTENDU QUE PANGEA constitue une «concurrence déloyale» pour les agriculteurs;

ATTENDU QUE d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

ATTENDU QUE les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

ATTENDU QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

ATTENDU QUE la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

ATTENDU QUE depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au gouvernement du Québec :

- ♦ Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;
- ♦ Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

## **15. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE – FÊTE DU CANADA**

### **RÉSOLUTION 2018-04-60**

ATTENDU QUE la Société d'agriculture du comté de Lotbinière prépare la 5<sup>e</sup> édition de la Fête du Canada;

ATTENDU QUE l'organisme prévoit une journée d'activités le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018 à St-Agapit;

ATTENDU QU'en collaboration avec le député fédéral de Lévis-Lotbinière, monsieur Jacques Gourde, la Société invite toute la population à prendre part aux festivités;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande de contribution financière pour cet événement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents de ne pas contribuer pour la Fête du Canada.

## **16. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2018 – PATRIMOINE ET HISTOIRE**

### **RÉSOLUTION 2018-04-61**

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la Société Patrimoine et histoire des Seigneuries de Lotbinière;

ATTENDU QUE c'est le moment de renouveler la contribution annuelle;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer à la Société Patrimoine et histoire des Seigneuries de Lotbinière pour un montant de 40 \$ afin de renouveler l'adhésion.

## **17. DEMANDE AU PROGRAMME INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) – MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (MADA)**

### **RÉSOLUTION 2018-04-62**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une Politique concernant les aînés ainsi qu'un plan d'action;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit soit refaire la rampe extérieure du centre communautaire soit installer un ascenseur permettant d'accéder au centre communautaire mais aussi à la grande salle communautaire, selon la faisabilité et les coûts;

ATTENDU QUE la demande de subvention doit être déposée au plus tard le 16 mai 2018 pour une mise en œuvre en 2019;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à présenter une demande de subvention au Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) et à signer tous les documents requis. La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

#### **18. DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT)**

##### **RÉSOLUTION 2018-04-63**

ATTENDU QU'IL y a une somme réservée pour la municipalité au Fonds de développement du territoire volet pacte rural en 2018;

ATTENDU QUE la municipalité a planifié changer ses pancartes d'accueil et les rendre d'installation permanente aux trois (3) entrées principales du village;

ATTENDU QUE les coûts estimés sont de l'ordre de 8 000 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents de demander une aide financière de 4 000 \$ au Fonds de développement des territoires (FDT) volet Pacte rural 2017-2018, secteur local, pour le projet Pancartes d'accueil des entrées du village et d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents nécessaires.

#### **19. ANNULATION DES COMPTES À RECEVOIR DE MOINS DE 2\$ ET DES CRÉANCES IRRÉCUPÉRABLES**

##### **RÉSOLUTION 2018-04-64**

ATTENDU QUE plusieurs comptes à recevoir sont dus depuis quelques années;

ATTENDU QUE plusieurs états de compte ont été envoyés au cours des années;

ATTENDU QUE quelques comptes à recevoir sont des intérêts non payés au moment du paiement d'une facture;

ATTENDU QUE ces intérêts sont des montants inférieurs à 2 \$;

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé la liste des comptes à recevoir jugés irrécupérables et des comptes dont le solde est inférieur à 2 \$;

POUR CES MOTIFS :



Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à annuler les soldes de comptes de moins de 2,00 \$, de même que les comptes jugés irrécupérables pour une somme totale de 1 374.43 \$, le tout tel qu'il appert sur la liste déposée au conseil en date des présentes.

## **20. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'AIDE-INSPECTEUR**

### **RÉSOLUTION 2018-04-65**

ATTENDU QUE monsieur Réal Côté a choisi de devenir aide-inspecteur à compter de l'embauche du nouvel inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accédé à sa demande;

ATTENDU QU'un nouveau contrat de travail doit être signé

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale et la mairesse à signer le contrat de travail à titre d'aide-inspecteur avec monsieur Réal Côté aux conditions telle qu'établies.

## **21. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL MODIFIÉ DE LA COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE**

### **RÉSOLUTION 2018-04-66**

ATTENDU QUE madame Sylvie Lemay a accepté d'être la responsable de l'émission des permis et des certificats;

ATTENDU QU'un nouveau contrat de travail doit être signé

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale et la mairesse à signer le nouveau contrat de travail avec madame Sylvie Lemay aux conditions telle qu'établies.

## **22. MANDAT POUR UN ARCHITECTE POUR LA TOILETTE ADAPTÉE ET L'ÉQUIPEMENT D'ENTRÉE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE (RAMPE OU ASCENSEUR)**

### **RÉSOLUTION 2018-04-67**

ATTENDU QUE la directrice générale a demandé le prix à un architecte pour faire l'évaluation de la faisabilité pour l'installation d'un ascenseur (ou autre) et évaluer le coût des travaux le cas échéant;

ATTENDU QUE la directrice générale a demandé au même architecte le coût pour réaliser un plan pour la salle des toilettes de la salle communautaire pour y inclure une toilette adaptée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à signer le contrat avec l'architecte pour la réalisation du plan de la salle des toilettes de la salle communautaire pour y ajouter une toilette adaptée et

étudier la faisabilité et établir les coûts pour l'installation d'un ascenseur ou autre système afin d'accéder au centre communautaire et à la salle communautaire pour un montant maximal de 2 500 \$ plus les taxes applicables.

### **23. APPEL D'OFFRE POUR LA TOILETTE ADAPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2018-04-68**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention pour modifier la salle des toilettes de la salle communautaire afin d'y installer une toilette adaptée;

ATTENDU QU'un plan de la salle des toilettes modifiées sera préparé par un architecte;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offre sur invitation auprès d'entrepreneurs capables de réaliser les travaux de modification de la salle des toilettes de la salle communautaire afin d'y installer une toilette adaptée.

### **24. COMITÉ DE LIAISON – OFFRE DE SERVICES/CONTRAT**

#### **RÉSOLUTION 2018-04-69**

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Forget a déposé une offre de services pour mettre en place le comité de liaison en lien avec les motocross et animer les premières réunions;

ATTENDU QU'à la demande du conseil municipal, monsieur Forget a fourni un calendrier-échancier des travaux prévus pour les 2 premières semaines;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait de cet échancier;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de monsieur Forget au coût total maximum de 2 500 \$ plus les taxes applicables et d'autoriser la directrice générale à signer le contrat avec monsieur Forget.

### **25. ADHÉSION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL À L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE**

#### **RÉSOLUTION 2018-04-70**

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal s'occupe essentiellement de travaux publics;

ATTENDU QU'il est opportun qu'il ait accès à des informations et à un réseau de contacts en lien avec ses activités;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'adhésion de l'inspecteur municipal à l'Association des travaux publics d'Amérique pour un montant de 255 \$ plus les taxes applicables.

## **26. MODIFICATION DE L'ADRESSE DU GREFFE ET DU CHEF-LIEU DE LA COUR MUNICIPALE**

### **RÉSOLUTION 2018-04-71**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a établi une cour municipale commune pour desservir son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière désire modifier les adresses du chef-lieu et du greffe de la cour municipale;

ATTENDU QUE l'article 24 de la Loi sur les cours municipales, chapitre C-72.01, prévoit que, lorsque la modification ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par résolution de chacune des municipalités faisant partie de l'entente d'établissement de la cour approuvée par le ministre de la Justice;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une nouvelle adresse pour le greffe et le chef-lieu de la cour municipale commune de la MRC de Lotbinière actuellement sise au 372 rue St-Joseph, bureau 4, Laurier-Station, Québec G0S 1N0;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la modification de l'adresse du greffe et du chef-lieu où la cour municipale commune de la MRC de Lotbinière peut siéger pour le 121-A rue Saint-André, Laurier-Station, Québec G0S 1N0 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018;
- de transmettre la présente résolution à Madame Stéphanie Vallée, ministre de la Justice pour approbation en conformité avec l'article 24 de la Loi sur les cours municipales.

## **27. ADOPTION D'UNE PROCÉDURE COMMUNE DE SIGNIFICATION D'UN CONSTAT**

### **RÉSOLUTION 2018-04-72**

ATTENDU QUE l'émission et la signification d'un constat d'infraction au long est une poursuite visant une sanction pénale, dont une sanction à un règlement municipal;

ATTENDU QUE toute poursuite pénale se prescrit par un an à compter de la date de la perpétration de l'infraction;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 du Code de procédure pénale la signification d'un acte de procédure prescrite dans ce code peut être fait au moyen de la poste ou par un agent de la paix ou un huissier;

ATTENDU QUE le greffe de la Cour municipale se charge de la signification d'un constat d'infraction au long;

ATTENDU QUE le greffe de la Cour municipale utilise le moyen de la poste certifiée, pour signifier un constat d'infraction;

ATTENDU QUE les frais pour la signification d'un constat d'infraction par huissier sont coûteux et sont à la charge des municipalités;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le greffe de la Cour municipale à faire trois (3) tentatives par poste certifiée pour signifier le constat d'infraction à moindre coût;
- d'autoriser le greffe de la Cour municipale qu'à défaut d'être dans l'impossibilité d'effectuer cette signification après trois (3) tentatives par poste certifiée, de transmettre cette signification au service d'un huissier sans avis et aux frais de la municipalité;
- d'autoriser le greffe de la Cour municipale à utiliser les services d'un huissier dans une mesure d'urgence, lorsque le délai est restreint dans le temps et qu'il est impossible de signifier le constat d'infraction par poste certifiée le tout aux frais de la municipalité.

## **28. AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – CONGRÈS DE L'ADMQ**

### **RÉSOLUTION 2018-04-73**

ATTENDU QUE le congrès de l'ADMQ se tient du 13 au 15 juin 2018;

ATTENDU QUE la directrice générale demande à y participer;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à participer au congrès de l'ADMQ et de payer les frais inhérents à cette activité incluant les frais de déplacement, de repas et d'hébergement, le cas échéant.

## **29. RECOMMANDATIONS DU CCU**

### **RÉSOLUTION 2018-04-74**

ATTENDU QUE le Comité consultatif en urbanisme s'est réuni le 21 mars et a déposé ses recommandations au conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter sous réserves** la demande de permis du 457, route de l'Église (mars 2017), pour refaire les rampes de galeries telles qu'elles apparaissent en date de la réunion de mars 2018 mais de demander aux propriétaires d'y ajouter une main courante par-dessus sur toutes les rampes afin de rendre le tout conforme au PIIA;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis du 247, rue Principale pour refaire le revêtement de la toiture en bardeaux d'asphalte noir, tel que déposé;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis du 473, route de l'Église pour la construction du garage et de l'abri d'autos après la démolition de la remise avec un revêtement canexel de la même couleur que la maison et la toiture en tôle brune;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis du 486, route de l'Église pour la construction de la résidence avec le revêtement en canexel de couleur grise (granite), la toiture en bardeau d'asphalte noir et les fenêtres à battants, tel que déposé;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ensemble des recommandations du Comité consultatif en urbanisme telles que présentées.

**POINT D'INFORMATION :**

Un résident a demandé s'il était permis d'installer des panneaux solaires sur le toit des résidences dans le secteur urbain de la municipalité. Après vérification des règlements, rien ne semble l'interdire. Le CCU en a été informé à titre indicatif puisqu'aucune demande n'a encore été déposée.

**30. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 06-2007 AFIN DE MODIFIER LA DÉSIGNATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ**

**RÉSOLUTION 2018-04-75**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-François Messier que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement modifiant le règlement 06-2007 intitulé règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction (2018-02) sera adopté.

Le projet de règlement est présenté séance tenante.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le mode de nomination du responsable de l'émission des permis et des certificats, de préciser les droits de visite, d'ajouter le coût du permis pour la réfection du revêtement d'une toiture et de définir les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction.

**31. NOMINATION DE LA RESPONSABLE DE L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS**

**RÉSOLUTION 2018-04-76**

ATTENDU QUE l'urbanisme a été retirée des tâches du poste d'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'émission des permis et des certificats est dorénavant confiée par résolution;

ATTENDU QUE le conseil confie cette fonction à la coordonnatrice administrative de la municipalité;

ATTENDU QUE madame Sylvie Lemay a accepté cette responsabilité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer madame Sylvie Lemay, coordonnatrice administrative, à titre de responsable de l'émission des permis et des certificats.

**32. ACHAT DES PANCARTES POUR LES ENTRÉES DU VILLAGE**

**RÉSOLUTION 2018-04-77**

ATTENDU QUE l'achat des pancartes pour les entrées du village a été planifiée au budget 2018;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder dès maintenant à leur achat afin d'installer les nouvelles pancartes pour la belle saison;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite valider le modèle proposé;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat des pancartes d'entrées du village après validation du modèle choisi pour un montant approximatif de 8 000 \$.

### **33. TRAVAUX POUR LA RÉPARATION D'UNE PORTION DU RANG PIERRICHE OUEST**

#### **RÉSOLUTION 2018-04-78**

ATTENDU QU'une portion du rang Pierriche Ouest nécessite des travaux d'envergure sur une distance approximative de 800 mètres;

ATTENDU QUE selon l'ampleur des travaux, ceux-ci peuvent être faits en régie interne;

ATTENDU QU'il y a lieu, entre autres, de nettoyer les fossés au préalable;

ATTENDU QUE des demandes de soumissions sur invitation devront être faites pour les travaux d'asphaltage;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de faire les travaux de réparation d'une portion du rang Pierriche ouest en régie et d'inviter les trois (3) entrepreneurs suivants à soumissionner pour les travaux d'asphaltage : Ray-Car (Asphalte-Carrière), Les Entreprises Lévisiennes et Pavage Lagacé et Frères.

### **34. TRAVAUX SUR LE PETIT 5<sup>E</sup> RANG**

#### **RÉSOLUTION 2018-04-79**

ATTENDU QUE plusieurs plaintes ont été reçues concernant l'état du petit 5<sup>e</sup> rang;

ATTENDU QU'il est difficile de bien évaluer les travaux à effectuer à ce moment-ci;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attendre pour évaluer l'ampleur des travaux à faire après le dégel;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'attendre après le dégel afin de constater l'ampleur des travaux à effectuer dans le petit 5<sup>e</sup> rang.

### **35. RÉOLUTION POUR LA REDDITION DE COMPTES - PAERRL**

#### **RÉSOLUTION 2018-04-80**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 71 506 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, en effectuant la reddition de compte 2017 dans le rapport financier exigé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

### **36. PRÉ-INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL À LA QUALIFICATION SUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

#### **RÉSOLUTION 2018-04-81**

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal est également opérateur du système de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE l'opérateur du système de traitement des eaux usées doit être certifié;

ATTENDU QU'une pré-inscription est requise avant de suivre la formation;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à procéder à la pré-inscription de l'inspecteur municipal afin qu'il suive la formation d'opérateur en système de traitement des eaux usées.

### **37. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

#### **RÉSOLUTION 2018-04-82**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-François Messier que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement concernant la prévention des incendies (2018-03) sera adopté.

Le projet de règlement est présenté séance tenante.

Ce projet de règlement a pour objet d'adopter des mesures règlementaires en matière de sécurité incendie en précisant les équipements/systèmes de sécurité requis dans les bâtiments en fonction de leur risque.

### **38. RAPATRIEMENT DU COMITÉ DES ACTIVITÉS ET CRÉATION D'UN POSTE DE SURPLUS AFFECTÉ**

#### **RÉSOLUTION 2018-04-83**

ATTENDU QUE le comité des activités est sous la responsabilité de bénévoles;

ATTENDU QUE les bénévoles ont exprimé leur souhait de remettre la responsabilité et les fonds à la municipalité;

ATTENDU QUE les bénévoles veulent s'assurer que l'argent remis servira aux activités de loisirs;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de rapatrier le comité des activités pour en assumer la responsabilité et en recevoir les fonds et de les insérer au budget à même un poste de surplus affecté à cet effet.

### **39. BIBLIOTHÈQUE – ACHAT D'UNE IMPRIMANTE ET D'UN LECTEUR OPTIQUE**

#### **RÉSOLUTION 2018-04-84**

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque a demandé à obtenir une nouvelle imprimante laser;

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque a demandé à changer le lecteur optique;

ATTENDU QUE ces équipements sont nécessaires au bon fonctionnement de la bibliothèque;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat de l'imprimante laser et du lecteur optique à même le poste budgétaire de la bibliothèque.

### **40. DIVERS**

Aucun point.

### **41. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue.

### **42. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **RÉSOLUTION 2018-04-85**

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h45.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

\_\_\_\_\_  
Annie Thériault, mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Beaudoin, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

